

DEGRÉ SECONDAIRE II

Point 3.3 du programme d'activité 2020-2023

Conférence latine de l'enseignement postobligatoire, CLPO

Mandat

La conférence latine de l'enseignement postobligatoire (CLPO) traite de l'ensemble des problématiques relevant du degré secondaire II, formations générales et formation professionnelle, ainsi que du degré tertiaire B (hors HES et Universités) et de la formation continue à des fins professionnelles, pour autant qu'elles ne soient pas traitées par un autre organe de coordination.



Lionel Eperon
président

Travaux

Initiative sur les soins infirmiers

La CLPO a thématisé à deux reprises cette initiative. En juin, elle a organisé un large tour de table pour voir, notamment, comment les cantons appréhendaient l'ouverture d'ES, sachant qu'il y aura de la demande au niveau des ES, avec le risque d'une concurrence peu constructive entre cantons. En décembre, elle a renoncé à débattre sur les besoins d'une coordination régionale, suggérée lors de la présentation de deux modèles cantonaux en octobre dans le cadre d'une réunion en ligne organisée pour les cantons par les CDS et CDIP. En effet, il appartient aux Collèges des chefs de service (responsables en charge des Hautes écoles dans les différents cantons) de formuler des recommandations susceptibles de permettre aux cantons de coordonner leur politique en matière d'aides financières aux futur.es étudiant.es en soins infirmiers ES (concernent uniquement VS et BE francophone) et HES, selon les décisions prises fin octobre par le Comité gouvernemental de la HES-SO.

Initiative parlementaire de Ruedi Noser « Orientation professionnelle, universitaire et de carrière. Garantir l'équivalence des prestataires publics et privés »

La CLPO en a discuté lors de sa plénière de septembre, quand bien même elle n'est pas la conférence thématique première pour ce qui a trait à l'orientation, dès lors que cette motion reflète plutôt une vision alémanique de l'orientation et soulève d'importants enjeux politiques et potentiellement financiers. L'origine de cette initiative parlementaire est **viamia** qui a amené le SEFRI à se saisir de cette problématique, jusqu'ici du ressort du secteur privé et/ou des cantons. L'orientation pour les +40 ans a, à cette faveur, connu une plus forte implication du secteur étatique. Certains milieux privés ont considéré anormal que l'État s'en occupe. Dans les cantons latins, il est essentiel de s'assurer qu'à l'avenir, les adultes, et en particulier celles et ceux cherchant à s'insérer ou à se réinsérer sur le marché du travail, bénéficieront toujours d'un soutien fort en matière d'orientation et de formation. La question de la gratuité de ces prestations reste réservée. Il s'agit en effet d'une politique publique d'importance, en particulier en regard des exigences de se « former tout au long de la vie ». Une note commune CLOR-CLPO a été envoyée le 9 octobre 2023 à l'AP-CIIP suite à la plénière CLOR du 5 octobre 2023 pour souligner le danger représenté par cette initiative pour les cantons latins par rapport notamment à leur nécessité de disposer d'une main-d'œuvre qualifiée.

Évolution de la maturité gymnasiale

La CLPO a mené en mai un échange relatif aux résultats de la consultation nationale. Il en est ressorti que la durée des études constituait le principal enjeu pour plusieurs cantons romands. D'autres discussions ont également eu lieu au sujet de la consultation sur le plan d'études cadre national dont les résultats sont attendus prochainement.

Réforme du commerce

Comme en 2022, la CLPO a fait de cette importante révision un point permanent à chacune de ses réunions, hormis la dernière en décembre. Les principales problématiques abordées ont été :

- Les « Moyens d’enseignement CFC de la CREME/GLIMI » et les « Médias d’apprentissage des connaissances professionnelles CFC et AFP de l’organe responsable ». La CLPO a demandé au président de la conférence suisse des écoles professionnelles commerciales (CSEPC) de s’entourer d’expert.es pour vérifier les cohérence et complémentarité des outils ectaveo et CREME/GLIMI, pour le dual comme pour le plein temps, y compris pour les procédures de qualification. Dans l’ensemble, cela est le cas. Dès lors, l’assemblée a été très majoritairement d’avis que les cantons latins devaient s’engager à acquérir les deux outils pendant trois ans (une volée ad minima), voire pendant quatre ans (deux volées), et que cela se passerait d’autant mieux si à la fois les enseignant.es et les apprenti.es utilisaient les deux moyens d’enseignement, ce également dans le dual. Après quoi, une évaluation devra être faite, à l’échelle nationale ou au niveau de la CLPO. L’avis susmentionné découle de plusieurs considérants : 1) la mise en œuvre étant intervenue à la rentrée scolaire 2023-2024, il était essentiel de prendre en compte le besoin des écoles de recevoir des propos rassurants et la nécessité pour chacun.e de trouver une certaine sérénité dans le système, 2) les enseignant.es ont été formé.es, 3) des solutions ont pu être négociées dans le cadre d’une réforme très complexe.
- Tarification des ouvrages CREME à destination des apprenti.es employé.es de commerce CFC.

Par ailleurs, l’AP-CIIP a souhaité rencontrer le président CLPO lors de sa plénière du 25 mai pour, d’une part, clarifier plusieurs questions en lien avec la réforme du commerce et, d’autre part, questionner le rôle de la conférence et le rôle du politique lors des révisions d’ordonnances de formation, sachant que la réforme du commerce servira d’exemple pour d’autres réformes complexes à venir. Dans une note à l’AP-CIIP transmise avant cet échange, le président CLPO a rappelé que de nombreux intérêts latins ont été défendus dans le cadre de cette réforme, avec des « victoires » d’étapes substantielles. Au terme d’un débat très nourri, l’assemblée a pris conscience de la nécessité, à l’avenir, de davantage tenir au courant les chef.fes de Département sur les dossiers délicats en cours ou à venir dans la formation professionnelle, et de veiller à assurer une coordination renforcée au sein de la CIIP.

Lors de sa plénière de septembre, l’assemblée a procédé à un important tour de table pour disposer d’une synthèse intercantonale aussi exhaustive que possible des premiers échos de la rentrée. Cette dernière s’est bien déroulée, quand bien même les retours au niveau des enseignant.es ainsi qu’entre des établissements urbains ou sis en périphérie étaient contrastés dans certains cantons, et il a par ailleurs été constaté que certaines entreprises formatrices de longue date ont décidé de ne pas engager d’apprenti.es au début de l’année scolaire 2023-2024. L’année en cours sera déterminante pour voir si ces entreprises modifieront leur position l’année suivante.

Mémorandum de la CIIP sur les principaux enjeux politiques de la formation professionnelle

Lors de l’audition de la CLPO par les membres de l’AP-CIIP le 25 mai à propos de la réforme du commerce 2023, plusieurs considérations ont été émises quant à la nécessité de pouvoir disposer d’un panorama des enjeux politiques et de leurs évolutions dans le domaine de la formation professionnelle.

Lors de sa séance de septembre, la CLPO a approuvé la remise non pas d’une note (comme proposé durant sa plénière de juin) mais d’un mémorandum (terme plus proche de la forme et des contenus) à la Secrétaire générale de la CIIP, en vue de sa présentation par le président CLPO aux séances de la CSG et de l’AP-CIIP, organisées respectivement fin octobre et fin novembre.

Ce mémorandum se veut une photographie de l’analyse conduite conjointement par les membres de la CLPO et est appelé à probablement évoluer ces prochaines années. Il ne s’agit pas là d’un bilan global de la formation professionnelle et de son bon fonctionnement : le modèle de formation professionnelle suisse a manifestement fait ses preuves et le présent document part de cet axiome. Parallèlement, son objectif est de mettre en exergue des tendances lourdes ou constats récurrents, qui méritent l’attention particulière des acteurs techniques et politiques de par les enjeux qu’ils soulèvent et qui doivent probablement guider des réflexions sur une adaptation/évolution du système. Dix axes prioritaires sont dégagés qui peuvent être regroupés en trois dimensions structurantes du système de formation professionnelle, soit :

- La gouvernance globale du système de la formation professionnelle et du partenariat tripartite.
- Le positionnement et le contenu des formations professionnelles initiales en regard des publics-cibles concernés.
- Les enjeux pédagogiques.

Compensation des désavantages au secondaire II

Au terme du processus de révision de la recommandation N°7 CSFP « Compensation des désavantages » débuté à l’automne 2021, les cantons romands et alémaniques ne se sont pas entendus lors de l’assemblée CSFP organisée

en mai sur la mise sur pied de modalités identiques s'agissant de la prise en compte de la compensation des désavantages pour les apprenti.es intercantonaux. Dès lors, les cantons romands et bilingues ont adopté des règles applicables dans les parties francophones de leur territoire.

Pour les cantons bilingues, les modalités sont à définir, en cas de besoin, directement avec le canton alémanique concerné.

HEFP

Lors de la plénière de mars, l'assemblée a abordé avec la responsable romande du secteur Formation à la HEFP plusieurs objets d'une acuité particulière pour les cantons et leurs écoles, en particulier :

- L'ouverture des filières de formation à petits effectifs. Les échanges se sont déroulés sur la base des résultats d'une consultation menée en février dans les cantons romands visant à identifier les effectifs des filières.
- La formation continue des enseignant.es. Les cantons ont été invités à transmettre à la HEFP leurs besoins, demandes, propositions, et à répondre à une interrogation de la HEFP, soit de déterminer si un couplage de culture générale (CG) et de maturité professionnelle (MP) satisferait les cantons, sachant qu'il existe une base légale pour la MP contrairement à la CG.
- Le profil de qualification futur exigé par chaque canton pour être engagé.e comme enseignant.e dans les professions du commerce a été synthétisé dans un fichier adressé à la HEFP afin de lui permettre de mettre les informations reçues en face des conditions d'admission puis de revenir vers la CLPO avec des propositions.
- Un projet de concept nouveau de formation avec module à option pour régler la question du Certificat Maturité Professionnelle (CMP) a été présenté par la HEFP ; les cantons ont ensuite répondu à une consultation dont les résultats ont permis d'identifier qu'une majorité des cantons romands adhère au principe que cette formation aurait lieu d'être assurée à l'échelle nationale, notamment pour satisfaire les besoins des cantons bilingues.

Question de la reconnaissance mutuelle des crédits alloués par les HEP et la HEFP pour favoriser la mobilité professionnelle des enseignant.es

Suite à sa plénière de septembre, la CLPO a signalé à la CSG et à l'AP-CIIP que la faible perméabilité des profils HEP et HEFP constitue un problème important pour la mobilité des enseignant.es. La CLPO a demandé à rencontrer la CLFE, conférence thématique première pour ce qui a trait à la formation des enseignant.es. Une discussion ouverte interviendra en 2024.

ChatGPT

La CLPO a mené une réflexion sur les opportunités, limites et risques de ChatGPT pour l'école dans le cadre d'une consultation organisée durant le premier trimestre par la CSG. Elle estime qu'il serait préférable d'accompagner cette évolution tout en partageant progressivement, à l'échelle intercantonale, les meilleures pratiques du terrain, plutôt que d'interdire ChatGPT et ses prochaines déclinaisons ou de l'autoriser sans mesures d'accompagnement. L'étude réalisée par l'EPFL dans le canton de Vaud auprès des enseignant.es de gymnase a été transmise pour information aux membres de la CLPO.

SIERF (Système d'informations sur l'Espace romand de la formation)

Les responsables de l'IRDP en charge du SIERF ont rencontré la CLPO en mai. Une présentation a permis de faire un survol des données existantes sur le site de l'IRDP et de donner des clés de lecture pour certains indicateurs produits par l'OFS. Lors de l'échange qui a suivi, l'assemblée a quasi unanimement déploré que les statistiques présentées par l'OFS, notamment dans le Rapport suisse de l'éducation 2023, souffraient d'un manque de contextualisation, en donnant quelques exemples à l'appui de ces propos. La CLPO a reparlé du SIERF lors de sa plénière de juin et souhaité pouvoir l'activer en fonction des besoins.

EuroSkills 2029 et WorldSkills 2024

La CLPO a fait à chacune de ses plénières un état de situation relatif à ces deux manifestations.

- D'une part, elle a suivi de près l'évolution de la candidature déposée par le canton de Genève pour organiser les EuroSkills 2029. Cette candidature prévoit que les cantons latins disposent d'espaces pour présenter des métiers traditionnels non offerts par le canton de Genève, et elle bénéficie du soutien de l'ensemble des Conseillères et Conseillers d'État latin.es. Cette candidature a gagné les primaires organisées à l'échelle nationale et devra encore l'emporter au cours du premier semestre 2024 face à un concurrent étranger.
- D'autre part, les WorldSkills 2024 organisés à Lyon intéressent tout particulièrement les cantons romands, dès

lors qu'ils auront lieu dans un pays francophone et qu'ils leur permettront de récolter de l'expérience en cas d'organisation des EuroSkills 2029 à Genève.

Données factuelles

La CLPO a siégé cinq fois en 2023, les 9-10 mars, 4 mai, 2 juin, 21 septembre et 1^{er} décembre.

Présidence : Lionel Eperon (VD).

Collaborateur scientifique : Jean-Pascal Mougin (SG-CIIP).

Mutation : départ de Florent Cosandey (BE) en septembre, remplacé a.i. par Emilie Oberling.

Commission de coordination « Classes et accords intercantonaux – CAI »

Dans les domaines où le nombre d'apprenti.es identifié.es dans chaque canton n'est pas suffisant pour justifier l'ouverture d'une classe au moins, la CAI propose à la CLPO, après avoir consulté les partenaires concerné.es, en particulier les Associations professionnelles, des solutions romandes visant à répartir ces populations aussi harmonieusement que possible dans les écoles professionnelles et les cours interentreprises à même de les accueillir. La CAI se préoccupe également de tous les aspects liés aux demandes d'autorisation et aux financements des formations du secondaire II et du tertiaire B.

En 2023, la CAI a siégé à trois reprises : les 7 mars, 15 mai et 12 septembre. Elle a poursuivi sa récolte d'informations auprès des cantons romands et a abordé notamment les thèmes suivants, qui ont fait l'objet de réflexions approfondies :

Partie Accords intercantonaux

- *Écoles privées* : analyse de cette thématique par le groupe latin « Affaires juridiques FP ». En mai 2022, avec l'accord de la CLPO, la CAI avait chargé le groupe latin « Affaires juridiques FP » d'analyser l'obligation d'un canton de reconnaître une école privée qui arrive sur le marché pour offrir une formation et qui répond à toutes les exigences au niveau qualité. Le groupe latin a transmis les résultats de son analyse en mars 2023.
- *Convention intercantonale réglant la fréquentation d'une école située dans un canton autre que celui de domicile (Convention Mobilité CIIP)*. Tenant compte de la validation du RRM/ORM par les autorités en juin 2023 et des possibilités offertes pour les options spécifiques (OS) dans les disciplines proposées en vertu de l'art. 11 ou de l'art. 14 du RRM/ORM, la CAI a prévu de porter une éventuelle adaptation de cette convention, en ce qui concerne en particulier la mobilité en maturité gymnasiale tenant compte des offres cantonales d'OS, à l'ordre du jour d'une séance de 2025. D'ici là, les cantons auront avancé dans leurs réflexions concernant leurs dispositifs de formation en ce qui concerne la maturité gymnasiale.
- *Groupe de travail AES*. L'un des membres CAI faisant partie du groupe de travail AES, la CAI est tenue informée des travaux de celui-ci. Ce fut le cas, par exemple, pour le relevé des coûts ES, le positionnement des ES dans le système suisse de formation, la future appellation des diplômes du tertiaire B.

Partie Classes intercantionales

- *Technologue en matières plastiques CFC*. La reprise de cette formation par un canton a été analysée et a conduit à soulever la problématique des « microprofessions ». Une séance avec la sous-commission *Schulorte* a été organisée pour janvier 2024, pour débattre sur l'idée d'un centre suisse de formation pour chacune d'entre elles. Afin de garantir une formation complète, un canton pourrait en effet prendre en charge l'entier des apprenti.es, avec une traduction des supports de cours et avec des enseignant.es bilingues.
- *Développeuse de business numérique CFC (Digital Business CFC)*. La formation est actuellement offerte par le canton de Vaud pour la Suisse romande. La CAI suit l'évolution de cette thématique, qui est portée à l'ordre du jour de chaque séance, et s'est notamment penchée sur le type d'entreprises susceptibles de former des apprenti.es.
- *Droguiste CFC*. La CAI s'est prononcée en faveur du regroupement de la formation sur le site de Neuchâtel dès la rentrée 2024-2025 et ce, par paliers. Cette décision a été approuvée par la CLPO lors de sa séance de juin. Au-delà des positions premières divergentes, voire négatives, et des impacts émotionnels que ce dossier a suscités, l'excellente collaboration intercantonale et la bonne volonté de chaque intervenant.e ont été largement

soulignées. Le dossier est actuellement dans sa phase d'opérationnalisation.

- *Dessinateur.trice constructeur.trice sur métal CFC*. Après discussions et analyse, la classe du canton de Vaud restera ouverte. Le canton de Fribourg conservera également sa classe à Bulle mais n'en ouvrira pas une seconde à Fribourg comme envisagé. Aucun changement n'a donc été apporté pour la rentrée 2023-2024.
- *Installateur.trice solaire CFC et Monteur.trice solaire AFP*. Le canton de Fribourg prévoit l'ouverture d'une classe en 2024, mais si l'intérêt des jeunes se confirme et si ce domaine de transition énergétique poursuit son développement, les autres cantons romands analyseront l'intérêt d'offrir chacun cette formation. La CAI suit l'évolution de cette thématique, qui est portée à l'ordre du jour de chaque séance.
- *Viticulteur.trice CFC*. Le problème de cours-blocs placés en période de vendange s'est posé une seconde fois - une première fois en 2019. La CAI a réitéré sa demande auprès de l'école alémanique du déplacement de ces cours-blocs.
- *Formations initiales dans le commerce de détail et le commerce – droit applicable dans le cadre de la formation initiale raccourcie*. La formation raccourcie de dix-huit mois rencontre un grand succès pour les porteurs de maturité gymnasiale. Le canton de Neuchâtel souhaite proposer cette formation jusqu'en février 2024. Le canton de Vaud a également décidé d'aller jusqu'au bout de l'orfo pour les employé.es de commerce, soit dix-huit mois pour les détenteurs de maturité académique pour autant qu'ils s'inscrivent au plus tard en janvier 2024 pour une certification en 2025. Cet objet a été remonté en CLPO en mars.
- *Dispositifs cantonaux de formation (hors modes « dual » et « école à plein temps » usuels)*. Lors de la séance de mai, il a été décidé qu'une présentation de ces différents dispositifs serait faite par chaque canton en 2024.
- *Cartographie de la formation professionnelle romande de la CREME*. Le projet de remplacer le fichier des lieux d'enseignement de la CAI par un site internet cartographiant l'ensemble des offres de formation des cantons a été stoppé pour être inclus dans le projet « Registre national des écoles professionnelles ». La CSFP a chargé le CSFO de réaliser ce projet, que les travaux de la CREME déjà effectués permettront de bien construire.

Présidence : Laurence Knoepfler Chevalley (NE).

Secrétariat : Sylvette Deguin (SG-CIIP).

Mutations : arrivée de Cristina Voutat (BE) en mai ; départ de Stefan Brühlhart (FR) fin décembre ; arrivée de Leticia Boni (NE) en janvier et départ de Julie Mella fin mars.

Commission de coordination « Cours interentreprises – CCIE »

La CCIE est un instrument de réalisation et de conseil pour la CLPO. Elle a pour but d'harmoniser les pratiques et de favoriser les échanges entre les cantons et les Fonds cantonaux en matière de surveillance, de gestion informatisée des cours interentreprises (CIE) et de remboursement aux différents prestataires.

La CCIE a traité divers sujets dans le but d'homogénéiser les pratiques cantonales ou de résoudre des problèmes particuliers. Peuvent être notamment cités :

- la prise en charge intercantonale des coûts des CIE dans le cadre des écoles de commerce pour les stages en 4^e année ;
- la mise à jour du tableau de synthèse des pratiques cantonales concernant la prise en charge des CIE ;
- une proposition de mise à jour de la QualCIE ;
- le financement du blended learning.

La CCIE suivra les discussions actuellement en cours au niveau suisse pour modifier le mode de financement des CIE et y participera si nécessaire.

La CCIE a siégé le 28 mars (par visioconférence) et le 5 septembre.

Présidence : Jean-Daniel Zufferey (VD).

Secrétariat : Jacqueline Gyger (SG-CIIP).

Mutations : Sylvie Perret (NE) a quitté la commission fin novembre ; David Valterio (VS) a quitté la commission fin février et Laure Moos représente le fonds cantonal a.i. dès mars.

Commission de coordination « Enseignement de la culture générale – CeCG »

La CeCG est un instrument de réalisation et de conseil pour la CLPO pour toute question relative à l'enseignement de la culture générale (eCG). Elle a principalement pour tâche de coordonner cet enseignement entre les cantons de la Suisse latine et d'accompagner la mise en application des révisions du plan d'études cadre fédéral relatif à la culture générale.

La CeCG a suivi de près les travaux du projet national de réforme de l'enseignement de la CG, actuellement en cours, en y étant fortement impliquée : plusieurs de ses membres participent activement aux différents groupes de travail mis sur pied au niveau suisse. Ces délégué.es ont transmis les informations sur l'avancée des travaux dans le cadre des rencontres de la commission, laquelle a été en mesure d'échanger sur les enjeux et les points de vigilance à observer. Cette bonne représentation favorise la défense de la position latine au sein du projet national, malgré la difficulté ressentie au niveau de l'organisation du projet, ce qui complique les travaux.

La CeCG aura également pour vocation d'accompagner la mise en œuvre de la réforme fédérale dans les cantons de l'espace CIIP en favorisant les échanges et collaboration au niveau intercantonal, tout en proposant des solutions d'harmonisation.

La CeCG s'est réunie le 13 septembre (par visioconférence) ainsi que le 6 décembre.

Présidence : Sadri Shili (SG-CIIP).

Secrétariat : Jacqueline Gyger (SG-CIIP).

Mutation : Jean-Pascal Luthi (JU), a.i. jusqu'en juillet, puis Xavier Beuchat depuis août.

Commission de coordination « Formation et qualification des adultes – CFQA »

La CFQA a pour but de développer la collaboration intercantonale dans le domaine de la formation et de la qualification des adultes. Elle traite notamment des formations prévues dans le cadre de l'article 32 LFP (formation continue à des fins professionnelles) et aboutissant à un CFC ou à une AFP, des procédures de reconnaissance et de validation des acquis, des formations modulaires et des formations initiales basées sur un contrat d'apprentissage.

La CFQA poursuit très activement sa collaboration avec la commission nationale CSFP-CFQA. Cette dernière est notamment chargée de faire entendre la voix des cantons auprès du SEFRI et des OrTra et est responsable de plusieurs projets Formation professionnelle 2030.

La CFQA joue par ailleurs un rôle majeur dans les questions opérationnelles entre cantons, qui s'échangent un nombre croissant de candidat.es, toutes voies confondues. Cette responsabilité va encore s'accroître ces prochaines années avec l'augmentation programmée du nombre d'adultes souhaitant se qualifier. Dans ce contexte, la mission de « veiller à renforcer la coordination intercantonale concernant l'ouverture de filières et de formations modulaires s'adressant aux adultes » a été ajoutée au mandat de la CFQA pour la période administrative 2020-2023. Cette tâche implique une collaboration étroite avec la CAI.

En 2023, la CFQA a siégé à trois reprises, les 25 janvier, 7 juin et 27 septembre. Les sujets suivants ont été débattus :

- *Groupe d'échange opérationnel latin de bonnes pratiques* par visioconférences, ouvert à toutes les collaboratrices et tous les collaborateurs concerné.es au sein des services cantonaux d'orientation et de formation professionnelle. Au vu des excellents retours des participant.es en 2022, ce groupe a poursuivi ses échanges en 2023. Deux séances ont eu lieu : les 19 septembre et 7 décembre. Les cantons de Berne (via le président de la CFQA) et de Genève ont assuré le lien entre le groupe d'échanges et la CFQA depuis sa création, en 2022. Depuis le dernier trimestre 2023, le lien entre le groupe d'échanges et la CFQA est assuré par le canton de Vaud.

- *Attribution des dispenses* : un recensement des pratiques cantonales a été établi et permet aux cantons, dans leurs interactions intercantionales, de se baser sur la pratique des autres cantons. Ce tableau sera actualisé chaque année.
- *Rapport CSFP-BASS sur les coûts directs et indirects de la FPI pour adultes – inventaire des possibilités et des déficits de financement en Suisse* : la thématique de ce rapport élaboré en 2022 est évoquée lors de chaque séance pour information mutuelle des avancées dans chaque canton.
- *Culture générale* : pour l'apprentissage dans son ensemble, des changements vont intervenir en 2026 pour les apprenti.es, avec des effets sur les adultes. La CFQA restera attentive aux futurs travaux de mise à jour voire de refonte d'un certain nombre de concepts cantonaux. Les cantons devront être prêts le moment venu pour continuer à proposer des offres spécifiques en matière de culture générale pour les adultes.
- *VAE ASE CFC* : le groupe de travail a été réactivé pour se pencher sur les grilles d'évaluation cantonales. Sa première séance s'est tenue le 8 mars à Lausanne. Une excellente synergie s'est mise en place, la mutualisation de la documentation a été pertinente et a abouti à une grille préparée par les chef.fes expert.es, délégué.es par les OrTra aux procédures de qualification cantonales.
- *VAE ASSC CFC – contenu des dossiers des preuves* : pratiques cantonales sur les compétences à traiter et ne pas traiter par les candidat.es. L'étude de cette thématique a été poursuivie.

De nombreux autres sujets ont fait l'objet de discussions :

- *VAE Médiaticien.ne CFC – pondération de la culture générale.*
- *VAE Gestionnaire du commerce de détail CFC – arrêt de la procédure.*
- *Installateur.trice solaire CFC* : prévision de l'ouverture d'une classe pour adultes en Suisse romande.
- *Nouvelle ordonnance pour les gestionnaires de commerce de détail CFC à partir de la rentrée 2022, première procédure de qualification art. 32 dès 2025* : dispenses accordées et échange autour de cette thématique.
- *Entretien de prise en compte des acquis dans les professions techniques sans classes spécifiques pour adultes* : analyse des pratiques des écoles professionnelles cantonales.
- *Comptabilisation de la formation des adultes* : pratiques cantonales sur la prise en compte des adultes de plus de 25 ans dans les statistiques d'apprentissage des jeunes ou dans les statistiques des adultes avec la VAE et les art. 32.
- *Procédures de qualification 2023 pour les adultes* : comme en 2022, elles se sont déroulées de manière habituelle, et le retour à la normale après la période Covid-9 semble définitif.
- *Echange sur les plateformes et présentation de l'outil Ivaris.*
- *Dispenses de langues pour les candidat.es avec cursus de formation à l'étranger.*
- *Prise en compte du titre d'auxiliaire de santé CRS pour la VAE ASSC CFC* : position des cantons latins.
- *Projet « Apprentissage à temps partiel pour un public adulte spécifique »* : échange d'expérience, besoins constatés, opportunités et défis.
- *Financement des art. 32 bénéficiaires de l'aide sociale* : prise en charge de la formation art. 32 dans les cantons en l'absence d'une loi fédérale pour ce public.

À souligner le très fort engagement des membres de la CFQA sur les différents sujets et leur taux de présence remarquable aux séances.

Présidence : Florent Cosandey (BE) jusqu'à fin septembre, puis Gilles Miserez (GE).

Secrétariat : Sylvette Deguin (SG-CIIP).

Mutations : départ de Florent Cosandey (BE) fin septembre et arrivée de Gilles Miserez (GE) début octobre ; départ de Sylvie Christen (BE) fin mai, arrivée de Patricia Capit (BE) début juin et de Myriam Rosselet (BE) début août ; départ de Stefan Brühlhart (FR) fin décembre.

Commission de coordination « Mobilité et échanges – CME »

La CME est instituée en qualité d'instrument de réalisation et de conseil pour la CLPO dans le but d'assurer les relations et la coordination avec des organes suisses ou européens de coopération multilatérale dans le domaine des formations professionnelles et générales, ainsi que de la formation des adultes.

Au cours de l'année 2023, la CME a notamment abordé les problématiques suivantes :

- *Organismes intermédiaires (partenaires) avec lesquels collaborent les cantons dans différents pays :*
 - Lors de la première séance de l'année, la CME a mis à jour le tableau synthétique imaginé en 2021 et répertoriant les adresses et principales données des partenaires étrangers des différents cantons latins. Ce tableau sera désormais actualisé chaque année, lors de la première réunion.
 - Lors de la deuxième séance de l'année, la CME a décidé la création d'une Task force composée de quatre délégué.es cantonaux. Dans le but de simplifier le travail des cantons, elle a reçu la mission, d'une part, d'élargir les organismes partenaires, d'autre part, de définir les flux de communication et les périmètres des rôles dévolus à ces organismes en vue de trouver des organismes similaires. Il est envisagé que la Task force rende compte une fois par année de ses travaux à la CME.
- *Stratégies de mobilité, projets en cours et problèmes rencontrés :* la CME a dressé un état de situation dans les cantons et au niveau de la HEFP. Par ailleurs, les délégué.es cantonaux ont profité de la présence de représentants de Movetia pour être tenu.es au courant et poser diverses questions pratiques en lien avec, d'une part, les campagnes de communication, programmes et projets nouveaux mis en place par l'agence nationale ou auxquels elle est associée, d'autre part, les aspects administratifs à prendre en compte par les dépositaires et/ou bénéficiaires de projets.
- *Projet de mobilité commun à plusieurs cantons romands/latins :* la CME a défini les lignes directrices de ce premier projet de mobilité intercantonal, forte du soutien reçu fin 2022 de la CLPO, pour déposer chaque deux ans auprès de Movetia un tel projet organisé à chaque fois dans un autre pays et auquel participeront les cantons latins qui le souhaitent.
 - Lors de la première séance de l'année, la CME a adhéré à l'idée que les bénéficiaires de ce premier projet de mobilité intercantonal soient non pas des jeunes en formation comme imaginé jusque-là mais des enseignant.es, dès lors que la valeur ajoutée d'un stage suivi par un.e enseignant.e profite également à ses élèves.
 - Lors de la deuxième séance, la CME a confirmé sa volonté de déposer un projet sous la forme d'un consortium et a constitué un groupe de travail composé de quatre délégué.es cantonaux ainsi que d'une personne de la HEFP pour préparer la version 0.1 du projet.
 - Lors de la dernière séance de l'année, l'échange a porté en particulier sur différents points encore à clarifier dans le cadre du projet.

La CME s'est réunie trois fois en 2023, les 11 janvier, 2 mai et 3 novembre. Elle a pu compter sur le précieux concours de représentants de Movetia et d'un délégué de la HEFP.

Présidence : François Piccand (FR).

Secrétariat : Jean-Pascal Mouglin (SG-CIIP).

Commission de coordination « Maturités professionnelles – CMP »

La CMP a pour mandat de conseiller et d'assister la CLPO et le SG-CIIP dans la mise en œuvre des maturités professionnelles et, notamment, de superviser l'élaboration et le suivi des référentiels romands d'évaluation pour les examens finaux de MP dans les branches du domaine spécifique et la branche Mathématiques du domaine fondamental. Elle propose des solutions d'harmonisation intercantonale pour les questions relatives à la MP et contribue à la promotion ainsi qu'au maintien de la qualité de la maturité professionnelle.

En 2023, la CMP a siégé à deux reprises : le 12 juin par visioconférence et le 9 novembre en présentiel. Les principaux thèmes abordés et/ou poursuivis ont été :

Travaux des 15 groupes de branches

Pour la session 2024, les groupes ont repris les tâches de leur mandat : actualisation des référentiels et comparaison des épreuves cantonales 2023. L'ensemble des travaux a ensuite été analysé par la CMP lors de sa séance de novembre et les référentiels ont pu être validés et transmis dans les délais impartis aux services cantonaux, aux fins de rédaction de leurs épreuves 2024. Un feedback a été transmis à chaque coordinateur et coordinatrice de groupe de branche. La CMP a constaté que le processus semble à présent maîtrisé par les différents groupes, même si quelques correctifs ou améliorations doivent parfois être demandés.

Projet MP 2030

Groupe d'accompagnement :

- Les membres CMP siégeant dans ce groupe soulignent l'excellente collaboration avec le SEFRI. La collaboration entre les trois membres CMP au sein de ce groupe a permis une défense efficace des intérêts de la Suisse latine.
- Les travaux préparatoires faisaient état de la non-nécessité d'une réforme totale de la MP, le système fonctionnant à satisfaction. Les corrections et points d'amélioration sont néanmoins si nombreux qu'ils ont abouti, sur le plan formel, à une « révision totale ». En outre, même s'il ne s'est agi que d'ajustements et de mise à jour, les travaux ont mobilisé des ressources conséquentes au travers de quatre « sous-projets ».

Sous-projets 1, 2, 3 (OMPr, PEC MP, Procédures de reconnaissance) : cinq membres de la CMP font partie des groupes de travail et suivent les travaux de près. Cependant, en raison de la confidentialité des discussions, les informations n'ont pas toujours pu être partagées en temps réel avec l'ensemble des membres de la CMP.

Sous-projet 4 (Renforcement de la collaboration entre les partenaires de la formation professionnelle et de la communication) : deux membres de la CMP font partie du groupe de travail et ont communiqué avec la CMP sur les thématiques ci-après.

- *Stratégie sur la MP :* limitation de l'impact de la MP et des cours théoriques sur la formation CFC, respect des deux jours de cours, clarification de la situation au niveau de la concurrence entre les élèves issu.es de la filière gymnasiale et les élèves de MP qui conduit à une distorsion au niveau de l'admission HES.
- *Constitution de l'organe de surveillance et de développement de la MP qui devrait succéder en partie à la CFMP :* la mise sur pied d'une commission incluant les HES (swissuniversities) est prévue.
- *Cartographie des besoins en communication sur la MP :* il s'agira d'identifier quel partenaire s'adresse à quel public, avec quel message/contenu et sous quelle forme/fréquence.

Avenir du PER-MP : les programmes de branches du PEC MP devraient peu varier et, en comptant sur une large acceptation des cantons sur le PEC MP et l'OMPr, la CMP pourrait débiter ses travaux avant juin 2025, échéance prévue pour l'édition des documents finaux de l'OMPr et du PEC MP.

Convertisseur de points en note pour les diplômes de langue étrangère de la CSFP et nouvel examen Goethe

Conversion des points des examens internationaux en notes d'examens pour la MP. Ce sujet a été discuté dans le groupe de travail MP de la CSFP et le problème est reconnu.

Barème fédéral

La CMP a été sollicitée pour répondre à une question de la HEP VD sur l'utilisation du barème fédéral pour les évaluations sommatives.

Évaluation des examens des branches composites (Sciences sociales et Sciences naturelles)

La possibilité de fractionner l'examen de ces branches en examens « partiels » (ayant lieu sur des années différentes) doit actuellement faire l'objet d'une demande de dérogation dans le cadre de la procédure de reconnaissance. Dans le cadre de la révision de l'OMPr, cette possibilité est intégrée dans le nouveau texte légal.

Tenue à jour du site PER-MP

La CMP est restée informée des travaux de la Commission fédérale de la maturité professionnelle (CFMP) par son vice-président, également membre CMP. La CFMP est désactivée à partir du 31 décembre 2023 ; pour des raisons

juridiques, son existence formelle demeurera maintenue jusqu'au 31 décembre 2024.

Présidence : Tanja Fux (VS).

Secrétariat : Sylvette Deguin (SG-CIIP).

Mutation : départ en retraite de Fabienne Raccaud (VD) fin février.

Commission de coordination « Maturités spécialisées – CMS »

La CMS a notamment pour mandat de conseiller et d'assister la CLPO s'agissant de la mise en œuvre des Maturités spécialisées (MS), d'émettre des avis et des recommandations à son intention, ainsi que de proposer d'éventuels ajustements aux programmes de maturité spécialisée en veillant à l'adéquation entre les exigences des filières HES et les contenus de formation du secondaire II.

En 2023, la CMS a procédé, lors de chaque séance, à un tour d'horizon de la situation dans les cantons, à la HES-SO et à la CECG SRT, en lien avec ses travaux. Elle a notamment :

- Pris acte que le modèle actuel de la HES-SO dans le domaine de la santé sera revu en profondeur. D'une part, la logique des modules complémentaires sera abandonnée au profit de celle d'expériences du monde du travail, acquises à travers divers stages réalisés dans le domaine de la santé. D'autre part, ces expériences pourront être acquises soit une année complète avant le début de la formation, soit deux mois minimum avant et 10 mois pendant.
- Suivi l'évolution des travaux liés à la nouvelle procédure de Régulation Santé et Travail social qui devrait être appliquée dès 2025, avec un nouveau régime d'inscription qui entrera en vigueur au 1^{er} décembre 2024.
- Pris régulièrement connaissance des abandons et échecs au cours et au terme de la première année d'étude dans les filières Bachelor Travail social, Santé (sauf soins infirmiers et TRM) ainsi que Design & Arts visuels, pour identifier les éventuels problèmes rencontrés par les porteuses et porteurs d'une MS obtenue dans les domaines correspondants du secondaire II.
- Pris acte, après de nombreux échanges, que les différentes filières régulées du domaine Santé s'inscrivent dans une perspective de croissance pour faire face aux besoins en personnel et tenter de résoudre la situation de pénurie.

Lorsque la situation sera parfaitement claire par rapport aux deux premiers points susmentionnés, le domaine Santé de la HES-SO et la CMS dialogueront étroitement pour identifier ce qu'il y a lieu de réviser dans l'actuel PER MS Santé.

La CMS a siégé à deux reprises en 2023, les 2 mars et 23 novembre.

Présidence : François Piccand (FR).

Secrétariat : Jean-Pascal Mouglin (SG-CIIP).

Mutations : Sabine Kaufmann (GE) a pris sa retraite en juillet et Carole Bommer lui a succédé ; Muriel Gross (VD) a succédé dès mars à Sylvain Chollet.